

# LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

**Edito** Chers lecteurs, chères lectrices,

Le budget 2025 vient d'être voté dans un contexte fortement impacté par la conjoncture économique. Les finances de la commune restent saines, ce qui nous permet de respecter notre programme d'investissements.

L'année 2025 est particulière pour notre collectivité, elle marque l'achèvement de chantiers importants : les travaux de rénovation des bâtiments de l'Abbaye qui se termineront cet été pour permettre le déménagement du cinéma « Le Rexy », l'aménagement du Parc des Tanneries et l'ouverture du centre aquatique Aquad'Auge de l'Agglomération Lisieux Normandie en fin d'année. Au niveau de la voirie, la sécurisation du bourg de Boissey est terminée et la réfection de la rue du Bosq est en cours (l'aménagement de Sainte-Marguerite-de-Viette est reporté à début 2026). L'agrandissement du local jeunes est programmé pour la rentrée de septembre.

Je me réjouis de constater que notre commune est en plein essor, elle ne cesse d'évoluer et de s'enrichir pour le bien-être de nos habitants mais aussi des touristes de passage. Des investisseurs privés se mobilisent sur la rénovation de bâtiments vétustes (l'ancien Ehpad de Saint-Pierre-sur-Dives ou la fromagerie de Bretteville-sur-Dives) mais aussi sur la construction de structures comme la résidence seniors « Label Vie en Auge ».

Une commune dynamique et rayonnante au cœur de notre beau Pays d'Auge !

Jacky MARIE

Maire de Saint-Pierre-en-Auge

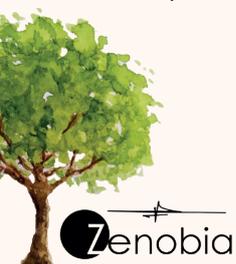


## “ ZOOM : LES GRANDS PROJETS

### LE PARC DES TANNERIES

L'entrée du Parc des Tanneries se dessine dans le bourg de Saint-Pierre-sur-Dives. Début mars, une cérémonie a été organisée pour la **pose de la pierre portant le nom du parc et la plantation d'un chêne**. Ce fût l'occasion de remercier les financeurs (Etat, Région, Département et Agglomération) et tous les acteurs qui se sont mobilisés sur ce projet. Le parc se veut être un véritable "poumon vert" au cœur de notre ville ; un espace renaturé qui valorise notre patrimoine.

Le chantier, commencé en septembre 2024 sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Zénobia, devrait s'achever fin 2025 (les travaux d'assainissement sont programmés en fin d'année).



### LES TRAVAUX DE L'ABBAYE

La rénovation de l'aile sud de l'Abbaye est en partie terminée. Après la mise en route du système de **chauffage par géothermie**, les installations électriques sont en cours de réalisation (éclairage et protection incendie).

Les entreprises en charge des finitions (peinture, menuiserie intérieure et mobilier, revêtements au sol et muraux) sont à pied d'œuvre pour permettre l'**installation des équipements** cinématographiques, des fauteuils, des projecteurs et de la sonorisation du cinéma.

À l'extérieur : la rampe d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) est en cours de montage du côté de la cour du cloître et les enduits des façades sont terminés. L'échafaudage sera prochainement démonté tout comme la zone de chantier dans la rue Saint-Benoît, dont la chaussée sera remise en état.

Le chantier sera finalisé cet été. Le **cinéma** « Le Rexy » pourra alors investir les lieux à partir de juillet.





## PERMANENCES SOCIALES

L'accueil public du centre médico-social de Saint-Pierre-sur-Dives est fermé depuis fin janvier. Afin de garantir l'accompagnement des personnes dans leurs démarches sociales, le Département du Calvados met en place deux permanences sur RDV :

- **Permanences assistante sociale** : le jeudi. ☎02 14 47 54 17
- **Consultations PMI** (Protection Maternelle et Infantile) : un lundi après-midi sur deux. ☎02 14 47 54 36

À ce jour, les permanences ont lieu dans les locaux du centre médico-social situé rue des Tanneries à Saint-Pierre-sur-Dives.

En dehors de ces 2 permanences, vous pouvez prendre contact avec la Maison Départementale des Solidarités de Mézidon Vallée d'Auge au 02 14 47 54 17.



- **L'ancien terrain de football** de la commune déléguée de Sainte-Marguerite-de-Viette qui n'était plus utilisé pour la pratique de l'activité sportive a été déclassé et vendu à une exploitation agricole privée. Cette vente participera au financement de projets structurants sur la commune.
- **Dénomination de voies** :
  - Saint-Pierre-sur-Dives : le chemin de la Plaine devient le chemin du Mont Jacob lui-même renommé chemin de Lieury.
  - Montviette : rue de Beauvoir devient route du Cabaret aux Cènes.
  - Bretteville-sur-Dives : impasse de la Dives (nouvelle voie).
- La commune a été endeuillée par le décès de Madame Annie DEBOUVER, conseillère municipale, survenu au mois de mars. Suite à son décès, Sonia OLIVIERO a été installée au conseil municipal du 01/04/2025.
- Lors du conseil municipal de février, Elisabeth LACHAUME, conseillère municipale, a été mise à l'honneur : elle a reçu la médaille de bronze du tourisme de la part du *Ministre de l'économie et des finances* et de la *Ministre déléguée chargée du tourisme* pour son statut de guide conférencière.

## BILAN DU RECENSEMENT



Du 16 janvier au 22 février 2025, 13 agents recenseurs sont allés à la rencontre des habitants pour réaliser la campagne de recensement.

### LES CHIFFRES 2025 :

- 4,4% des habitants n'ont pas répondu à cette enquête (2.5 % en 2019) en dépit de nombreuses relances.
- 56.6 % des personnes ont répondu par Internet (39.3 % en 2019) malgré des difficultés de connexion rencontrées dans certains secteurs.

### LE RECENSEMENT, C'EST QUOI ?

- Une enquête statistique obligatoire menée par l'INSEE.

### À QUOI ÇA SERT ?

- À l'échelle nationale : connaître le nombre de personnes qui vivent en France.
- À l'échelle locale : déterminer la population officielle de la commune de Saint-Pierre-en-Auge et calculer le montant des dotations de l'État accordé aux communes.

Merci à l'ensemble des habitants qui ont participé et aux agents recenseurs qui les ont accompagnés dans leur démarche.



## BON À SAVOIR



Pour toute demande d'autorisation de travaux ou de stationnement sur la voie publique (bennes, échafaudages, événements spéciaux), vous devez déposer à la mairie déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives le Cerfa n°14023 complété, accompagné des pièces justificatives. Une réponse vous sera apportée dans un délai de 15 jours.

## URBANISME

### PERMANENCES

L'Agglomération Lisieux Normandie propose des permanences gratuites pour vous accompagner dans vos démarches :

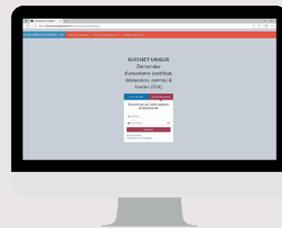
- Un **mardi après-midi sur deux** de 13h45 à 15h45
- **Uniquement sur rdv** à prendre à la mairie 02 31 20 73 28.

➔ Le service instructeur de l'Agglo Lisieux Normandie instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les communes déléguées disposant d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) : Saint-Pierre-sur-Dives, l'Oudon, Montviette, Sainte-Marguerite-de-Viette, Boissey et Vaudeloges.

➔ Le service instructeur de la DDTM du Calvados (Tél. : 02 31 43 15 00) se charge des demandes d'urbanisme sur les communes qui ne disposent pas d'un document d'urbanisme: Hiéville, Mittois, Saint-Georges-en-Auge, Bretteville-sur-Dives, Ouille-la-Bien-Tournée et Thiéville.

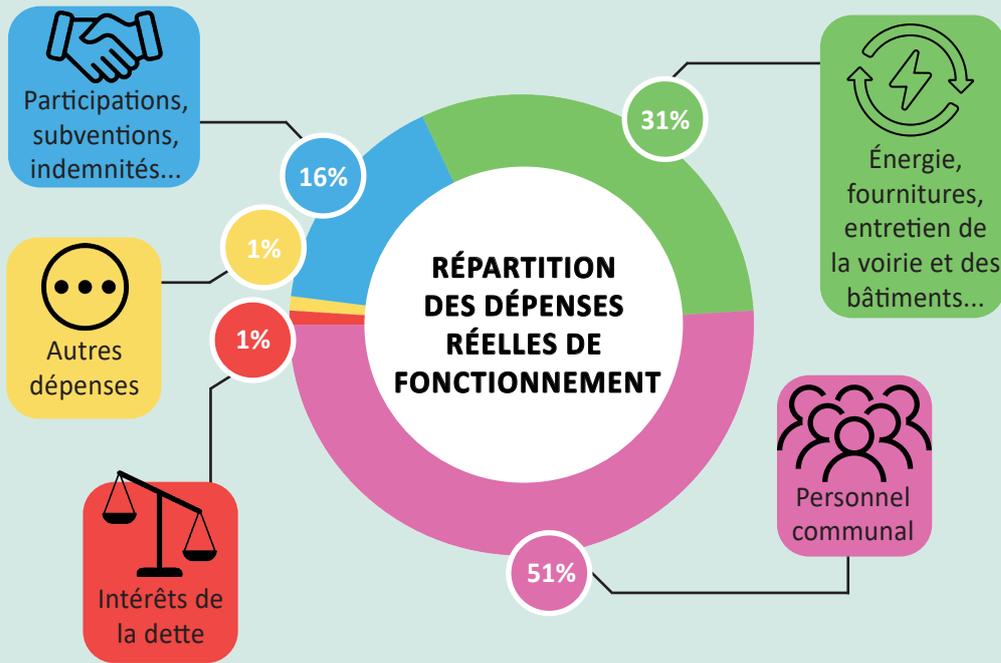
### GUICHET UNIQUE

Il est possible de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne sur le **guichet unique** via le site de l'Agglo <https://calisieuxnormandie.geosphere.fr>



Depuis le 1er janvier 2025, les **personnes morales\*** doivent obligatoirement déposer leur dossier par voie électronique, cf. décret n°2024-1043 du 18/11/24 (plus de version papier).

\**Personne morale* : entité juridique publique ou privée pouvant exercer des droits et obligations (ex : architectes, entreprises, mairies, associations,...).



Malgré un contexte d'augmentation des prix au niveau des dépenses contraintes (énergie, produits alimentaires, assurances...) et les coûts engendrés par les inondations de mai 2024, une bonne gestion des dépenses communales permet de dégager un excédent de fonctionnement de **1 304 730€**.

**8 676 507€**

Recettes réelles de fonctionnement

**7 371 777€**

Dépenses réelles de fonctionnement

## LES INVESTISSEMENTS 2024 : 4 662 203€

- La poursuite du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) avec notamment les trois projets structurants dont la finalisation est prévue en 2025 (phase 3 des bâtiments conventuels, géothermie et parc des Tanneries)
- La voirie (rue du Bosq, bourg de Boissey...)
- Le patrimoine (église de Boissey et de Carel, restauration des vitraux de l'Abbatiale et de l'église de Thiéville, fontaine de Boissey...)

## IMPÔTS LOCAUX

Les taux votés par la commune restent inchangés en 2025.

*(Hors revalorisation des bases imposables par l'État)*

## LE BUDGET PRIMITIF 2025

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**  
**3 536 833€**

Dont :

- Fin de la rénovation des bâtiments conventuels
- Parc des Tanneries
- Programme voirie
- Éclairage public
- Défense incendie
- Géothermie

**VOIRIE**  
**492 177€**

Dont :

- Rue du Bosq
- Aménagement sécuritaire de Boissey
- Chicane de Tôtes

**PATRIMOINE**  
**157 739€**

Dont :

- Toiture de l'église d'Ouille-la-Bien-Tournée
- Restauration d'une lucarne dans la Halle médiévale
- Repose et mise en valeur des fresques dans la salle du Pressoir
- Protection de l'orgue de l'Abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives.

**BÂTIMENTS ET INVESTISSEMENTS DIVERS**  
**407 483€**

Dont :

- Rénovation de l'espace Marie Curie et des salles des fêtes de Thiéville et Saint-Pierre-sur-Dives
- Toiture du local pétanque
- Agrandissement du local jeunes

Un programme d'investissements ambitieux soutenu par nos partenaires financiers (État, Département du Calvados, Région Normandie et Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie).

## DU CÔTÉ SCOLAIRE

En janvier, la *Directrice académique* Armelle FELLAHI et l'*Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Falaise* François RICHARD sont venus à la rencontre des enseignants du groupe scolaire Aristide Bisson pour une matinée d'échanges sur le thème de « L'action de l'Éducation nationale au sein du milieu rural ».

### CETTE VISITE A ÉTÉ L'OCCASION DE VALORISER :

- Le dispositif des « **Moins de 3 ans** » mis en place au sein de l'école maternelle du Pot d'Étain à Saint-Pierre-sur-Dives depuis septembre 2021. Quatorze enfants de -3 ans sont accueillis à l'école cette année.
- Le dispositif des **classes allégées en CP** a été mis en place à l'école Aristide Bisson pour faciliter les apprentissages (= 3 classes de 14 à 16 élèves en 2025).

L'évolution des élèves, tant sur leur niveau scolaire que leur épanouissement personnel, atteste des effets positifs de ces deux dispositifs. Un constat partagé par les équipes enseignantes et les familles.



L'équipe enseignante des classes de CP



Le dispositif MTA à l'école maternelle

### LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Les effectifs des établissements scolaires sont stables (pas de fermeture de classe). **Contactez le pôle scolaire pour les inscriptions de la rentrée 2025 au 02 31 20 47 23.**



## RÉSIDENCE SENIORS

Des réunions d'information sur la future résidence seniors « **Label Vie en Aube** » seront organisées dans l'Auditorium de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, aux dates suivantes de **17h30 à 20h30** :

- Mardi 29 avril 2025
- Mercredi 14 mai 2025
- Mardi 27 mai 2025
- Mardi 17 juin 2025

Plus d'informations au 06 21 04 61 37  
[www.labelvie-normande.fr](http://www.labelvie-normande.fr)



## VIE QUOTIDIENNE

### POLICE MUNICIPALE



#### Zoom sur les chiffres 2024 de la Police Municipale

- 1557 interventions sur le domaine public (+45.8% par rapport à 2023).
- 148 rapports et 105 arrêtés rédigés, 26 enquêtes administratives, 70 objets trouvés et 391 procès-verbaux électroniques.
- 52 caméras de vidéoprotection - 46 dossiers traités avec transmission d'images (réquisition de la Gendarmerie en hausse de 39%) - 7 nouvelles caméras seront installées.
- 16 assistances à personne (suite chute, malaise...). À noter, le véhicule de la police municipale est équipé d'un DAE (défibrillateur).



**POLICE MUNICIPALE :**  
02.31.20.41.07  
[policemunicipale@stpaug.fr](mailto:policemunicipale@stpaug.fr)

### NOUVEAUTÉS

- Acquisition de 2 caméras piétons individuelles pour les policiers municipaux.
- Facturation des interventions pour les mises en fourrière des véhicules et la prise en charge des animaux errants (cf. délibérations n°2024-150 et 151).

### VÉRIFICATION DE LA DÉFENSE INCENDIE

La commune a effectué la vérification de ses dispositifs de défense contre l'incendie au mois de mars pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

Suite à ce contrôle, une campagne de remise en service des **poteaux** dysfonctionnels sera réalisée. Trois **réserves incendie** seront également installées sur le territoire.





### LA RUE DU BOSQ À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES



Le chantier de réfection de la rue du Bosq à Saint-Pierre-sur-Dives se poursuit. L'intervention du syndicat "Eau Sud Calvados" sur le réseau d'eau potable devrait être terminée début mai. S'en suivront, à partir du mois de juin, des travaux d'enfouissement du réseau effectués par le SDEC. La réfection de la voirie sera réalisée par l'Agence Routière Départementale début 2026, la commune prendra en charge les trottoirs. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'aménagements de sécurité pour limiter la vitesse. En conséquence, la circulation et le stationnement seront encore impactés dans les mois à venir. Nous remercions les riverains pour leur compréhension face à cette situation.

### PROPRETÉ & ENTRETIEN



*Merci de  
votre engagement.*



L'opération annuelle de curage et d'arasage des fossés s'est terminée mi-mars. En raison des inondations de 2024, au lieu des 30km habituels, ce sont 48km de fossés qui ont été entretenus cette année. À savoir : chaque année, des secteurs différents sont déterminés compte tenu de l'étendue de notre commune.

#### VOTRE CONTRIBUTION EST IMPORTANTE

C'est à vous d'entretenir régulièrement vos fossés pour faciliter l'écoulement des eaux et éviter les nuisances, et de nettoyer les busages et leurs abords (2 mètres en amont et en aval).

 **RAPPEL** : le nettoyage des trottoirs devant votre domicile (herbes, feuilles, neige...) est à votre charge.

### LE BOURG DE BOISSEY

Le chantier d'aménagement de la route D4 qui traverse la commune déléguée de Boissey est terminé. L'enrobé de la route a été réalisé par le Département du Calvados. Les trottoirs, le marquage au sol et le plateau ralentisseur ont été financés par la commune.



## RESTAURATION DU PATRIMOINE

### LES VITRAUX DE L'ABBATIALE

Dans le cadre du programme d'entretien du patrimoine communal, quatre vitraux de l'Abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives (situé au 2nd niveau derrière le chœur) ont été restaurés par l'entreprise GOUTY : les vitraux ont été déposés pour être remis en état en atelier avant d'être reposés à leur emplacement d'origine. Un travail minutieux et de précision qui a nécessité de nombreuses heures de travail.



### LES CALVAIRES

Les calvaires de Grandmesnil et de Tôtes ont été restaurés par les services techniques (travaux de menuiserie, maçonnerie et pose).



Des questions sur votre retraite, vos remboursements de santé, votre déclaration de revenus ou de changements de situation... ? Les agents de la Maison France Services (MFS) de Saint-Pierre-en-Auge vous accompagnent pour vos démarches en ligne auprès des 23 partenaires engagés.

**DES PERMANENCES ORGANISÉES SUR RENDEZ-VOUS :**

- Les organismes partenaires CAF, CPAM, CDAD, CARSAT, France Travail et MSA.
- Un conciliateur de justice.
- Un conseiller numérique France Services peut vous aider dans l'utilisation des outils numériques (tablette, smartphone, ordinateurs...).
- La DGFiP pour les questions fiscales.

**À NOTER :** des permanences seront proposées pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus : **lundi 28 avril, vendredi 16 et 23 mai et mardi 27 mai 2025 (matin uniquement).**

**+ MOBILITÉ : LA VENTE DE BILLETS SNCF ET ASTROBUS**



**À savoir :** Les inscriptions aux transports scolaires auront lieu du 1er juin au 31 juillet 2025. Des permanences seront organisées en juin à la MFS. + d'infos sur [www.astrobus.info](http://www.astrobus.info) au 0 800 800 773 (numéro gratuit).

Aile Ouest de l'Abbaye, 16 rue de l'Abbatiale, Saint-Pierre-sur-Dives  
14170 Saint-Pierre-en-Auge  
02 31 48 18 15  
[maisonservices.stpierre@agglo-lisieux.fr](mailto:maisonservices.stpierre@agglo-lisieux.fr)  
Infos sur [lisieux-normandie.fr](http://lisieux-normandie.fr)



**MAIS AUSSI...**



**CULTURE**

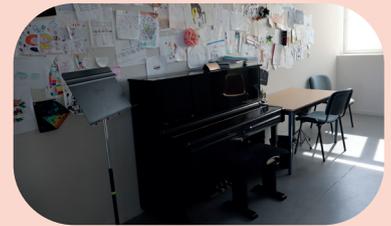
Un nouveau support d'information est disponible sur [lisieux-normandie.fr](http://lisieux-normandie.fr) : l'agenda culturel. Un outil qui recense tous les ateliers, animations, sorties et temps forts de l'Agglomération !

**LA MÉDIATHÈQUE MARCEL-RIVIÈRE  
23 RUE SAINT-BENOÎT  
À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES**



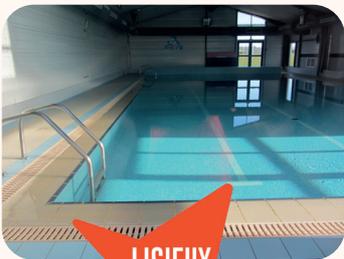
Retrouvez les horaires d'ouverture et toute l'actualité des 4 médiathèques du réseau sur [www.mediatheques-lisieuxnormandie.fr](http://www.mediatheques-lisieuxnormandie.fr)  
☎ 02 50 68 90 30

**L'ÉCOLE DE MUSIQUE  
ROUTE DE LIEURY  
À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES**



Les inscriptions pour les enseignements artistiques de l'année 2025-2026 auront lieu entre mai et juin en ligne sur [www.lisieux-normandie.fr](http://www.lisieux-normandie.fr)  
☎ 07 78 41 49 57

**LA PISCINE**



Durant l'été 2025 et jusqu'à l'ouverture du nouveau centre aquatique Aquad'Auge (prévue fin 2025), **le bassin couvert de la piscine restera accessible** pour les cours d'initiation à la natation, les séances d'aquabike et des créneaux de baignade seront proposés au public. En revanche, **le bassin extérieur**, devenu trop vétuste et énergivore, sera **fermé**.

+ d'infos (horaires et tarifs) au 02 31 20 74 99.

**LES DÉCHETS**

Le dépôt de déchets au sol, même en sacs, est **strictement interdit et passible d'une amende de 135€**.

Des panneaux d'information ont été installés sur certains points de collecte.

Tous les déchets encombrants doivent être déposés dans les **déchèteries de l'Agglomération**.

Les + proches :  
- "Escures-sur-Favières" à vendeuvre  
- "Livarot Pays d'Auge" à Livarot



**AQUAD'AUGE EN CHIFFRES :**

- Un projet de 15,2 M€ HT subventionné à 56%
- Une surface totale de 3 523m<sup>2</sup> (bassins sportifs et d'apprentissage, espaces de jeux et bien-être...)
- Ouvert 354j/an et 58h/semaine
- Objectif 100 000 entrées/an

Plus d'infos sur [www.lisieux-normandie.fr](http://www.lisieux-normandie.fr)



## REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Conformément aux dispositifs réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles, la commune a mis en place un registre des personnes vulnérables.

Ce registre (nominatif et confidentiel) répertorie les personnes fragiles ou vulnérables qui pourraient avoir besoin d'aide et d'accompagnement en cas d'événements exceptionnels tels que les inondations et crues, les épisodes de canicule ou les épidémies.



Une personne vulnérable peut être une personne seule, isolée, fragile, dépendante, malade, sous tutelle ou curatelle, quel que soit l'âge.

Dans ces situations ou si un plan d'alerte et d'urgence est déclenché par la Préfecture, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par téléphone par le CCAS pour prendre de leurs nouvelles et les aider dans leurs démarches.



### POUR VOUS INSCRIRE :

Faites-vous connaître auprès du CCAS en retournant la fiche de renseignements ci-jointe. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, contactez le pôle social de la Mairie au 02 31 20 47 20.

## FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES DE LA COMMUNE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

Merci de rapporter ce coupon au Pôle social au 2 rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dives ou l'adresser par mail à [accueil@stpauge.fr](mailto:accueil@stpauge.fr).

## Le Billot : un site à visiter dès Le Printemps !

Venez découvrir le site du Billot en famille, entre amis ou entre sportifs, c'est le lieu idéal pour une journée au vert ! Situé à 200 mètres d'altitude sur la commune déléguée de L'Oudon, cet espace est une véritable base nature et de loisirs.

### SUR PLACE...

- Une borne pour camping-cars (point eau et électricité)
  - 18 places max en été
  - 12 places en automne
- Une petite halle avec des tables de pique-nique
- Un parcours santé, des sentiers de randonnées pédestres ou VTT et des circuits trails
- Un panorama d'exception sur la Vallée de la Dives et les plaines de Falaise et Caen
- Une aire de jeux pour les enfants
- Un enclos pour les chèvres
- 2 parkings à proximité
- Le "Foyer rural" du Billot
- Un gîte équipé de 130m<sup>2</sup> qui peut accueillir 11 personnes (3 chambres)  
**Gîte n°1250** : réservation sur le site des Gîtes de France ou au 02 31 82 71 65.



### CHERCHE REPRENEUR !



Le restaurant situé sur le site du Billot a fermé ses portes fin 2023. La commune, propriétaire des murs, a racheté le matériel existant lors d'une vente aux enchères en avril 2024. Depuis, elle recherche un gestionnaire pour rouvrir ce restaurant important pour l'attractivité du site. Des échanges se poursuivent avec d'éventuels repreneurs.

Surface de 80m<sup>2</sup> avec une terrasse sous véranda

Terrasse extérieure Tables et chaises (60 places assises)

1 cuisine, 1 salle de stockage, 1 bar équipé  
 Matériel de cuisine

Un logement de 2 pièces à l'étage

Renseignements sur les modalités financières auprès de la mairie au 02 31 20 73 28.

# ÉVÉNEMENTS

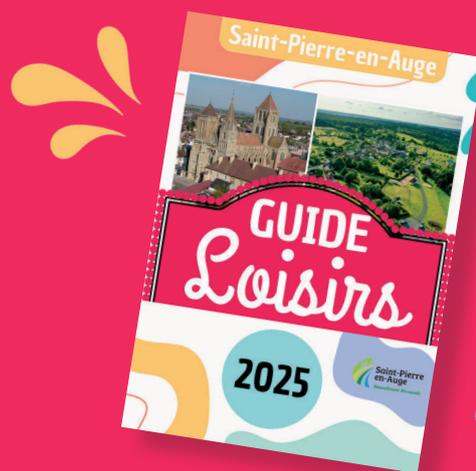
## FOIRE DE PRINTEMPS

Sous un beau soleil et dans une ambiance conviviale, cette édition 2025 de la Foire de Printemps a offert de beaux moments de partage et de découverte pour petits et grands !

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement.



RETROUVEZ TOUS LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS SUR LA COMMUNE DANS LE GUIDE LOISIRS 2025 !



A u programme : Fête de La musique, Expo Végétal Sublimé, Fête de La moto... et bien d'autres encore !

## BIENVENUE À :

- Sébastien PLAZA, **plombier-chauffagiste** installé 22 rue de la Dives à Thiéville. Tél. 06 83 00 94 66.
- Frédéric HERNANDEZ, créateur de « **Enjoiplomberie** » installé 700 chemin de la Quesnée à Tôtes. Tél. 06 50 32 51 69.
- Rachel & Guillaume ROBIN, repreneurs du bar PMU « **Le Nevers** » installé 7 rue Carnot B à Saint-Pierre-sur-Dives.
- Thomas DELESSARD qui installe au mois de mai son magasin « **Krys Optique** » rue de Falaise à Saint-Pierre-sur-Dives.

Retrouvez les informations de la commune sur Facebook @Communedesaintpierreenaugedans et sur notre site Internet [www.saintpierreenaugedans.fr](http://www.saintpierreenaugedans.fr)

Directeur de la Publication : Jacky MARIE / Rédaction et mise en page : Service communication / Impression : Imprimerie Lemesle  
Crédits photos : Commune de Saint-Pierre-en-Auge, BVL Architecture / Tirage : 3900 ex / Dépôt légal : ISSN : 2724-8836

## Tribune de l'opposition

« Deux poids, deux mesures »...

Cette expression est utilisée lorsque l'on traite différemment une situation comparable en fonction des personnes ou des circonstances. C'est devenu la norme à Saint-Pierre-en-Auge, comme en témoignent ces quelques exemples :

1. Inégalité de traitement entre les aînés, les jeunes et les familles

Invoquant des restrictions budgétaires, la municipalité a décidé que la commune ne financerait pas l'ouverture du bassin extérieur de notre piscine historique cet été. Cette décision constitue une première depuis son ouverture dans les années 1960. C'était pourtant un lieu de retrouvailles convivial auquel nos jeunes et les familles qui ne partent pas en vacances avaient jusqu'à présent accès. Le maire et ses adjoints considèrent que le coût de 60.000 € qu'impliquerait cette ouverture serait excessif. Alors que plus de 60.000 euros ont été engagés pour financer les repas des anciens avec spectacle à Noël, pourquoi ne pas en faire de même pour les jeunes et leurs familles cet été ?

2. Inégalité de traitement entre associations

Nos associations locales organisent régulièrement des événements pour faire vivre notre territoire. On peut se réjouir de l'aide apportée aux associations sportives par les services techniques pour installer le matériel lors de leurs animations (barrières, etc). Mais pourquoi contraindre certaines associations culturelles ou caritatives à se débrouiller seules en pareille situation ? Par ailleurs, le règlement municipal concernant les conditions de prêt de matériel prévoit expressément que pour les événements de type « foire à tout, loto, soirée choucroute... », « les associations devront s'organiser pour venir chercher le matériel aux services techniques ». Pourquoi une telle différence de traitement ? Ces manifestations ne contribuent-elles pas aussi à la vie locale ?

Il est urgent de mettre un terme à cette politique inéquitable du « deux poids, deux mesures ». Il en va de l'égalité de traitement entre toutes celles et ceux qui contribuent à la vitalité de notre territoire.

Retrouvez les informations des élus de l'opposition sur Facebook @saintpierreenaugedans2020

Sylviane Pralus, Christophe Robert, Catherine Sady, Claude Lacour, Brigitte Ferrand, Théo Piednoël, Gilbert Tirard, Nicole Perrée, Luc Derepas.